

# l'essentiel

le magazine  
d'information  
de l'UDAF44  
décembre 2011

128



## UN LOGEMENT AVANT TOUT

p.2 L'événement > La journée interrégionale de la parentalité

p.3 Édito

p.3 Zoom sur > Visite de Claude GREFF, secrétaire d'Etat à la famille

 p.4 Dossier > Le logement d'abord !

p.7 La vie des associations > L'association Arc-en-Ciel

p.8 Agenda

p.8 Bloc notes



## L'événement

# Le mouvement familial agit avec les parents Retour sur la journée interrégionale de la parentalité à Nantes

Plus de 200 personnes issues du grand Ouest, de la région Aquitaine, du Limousin et du Poitou-Charentes se sont retrouvées le 8 novembre dernier à l'Hôtel de région à Nantes pour une journée consacrée à la parentalité. Cette rencontre, à l'initiative de l'UNAF, a réuni des militants familiaux, des salariés des services des UDAF, des sociologues, des élus politiques et des techniciens de la politique familiale. Après une matinée consacrée à la définition du concept de la parentalité, tous ont participé aux échanges relatifs aux actions menées sur le terrain.

**Q**u'est ce que la parentalité ? Les politiques et les professionnels utilisent de plus en plus ce terme dans leur discours. Il est passé également dans le vocabulaire usuel. Pourtant, ce mot ne figure dans aucun dictionnaire de la langue française. Cette journée du 8 novembre a permis dans un premier temps de s'entendre sur une définition de la parentalité.

### Un concept récent né à la fin du XX<sup>ème</sup> siècle

François EDOUARD, vice-président de l'UNAF en charge du département Droit de la famille et Protection de l'enfance, et Paul DURNING, professeur à l'Université Paris-Nanterre et directeur de l'ONED<sup>1</sup>, ont basé leur intervention sur les travaux de plusieurs chercheurs en science de l'éducation. À la fin des années 60, certains d'entre eux se sont concentrés sur le problème social de l'échec scolaire. Puis de fil en aiguille, ils se sont intéressés aux pratiques éducatives des parents. C'est dans cette suite logique que le pédopsychiatre et psychanalyste français, Didier HOUZEL,

développe à la fin des années 90 une théorie basée sur l'exercice, l'expérience et la pratique de la parentalité (définition complète dans son ouvrage Les enjeux de la parentalité<sup>2</sup>).

À partir de cette définition, il devient alors plus facile de penser à des actions de terrain visant à soutenir la parentalité.

### Le conseil conjugal et familial et le parrainage de proximité à l'honneur

Deux associations familiales et deux salariées d'UDAF sont venues apporter leur vision de terrain sur les dispositifs existants en matière de soutien à la parentalité, lors de deux tables-rondes organisées l'après-midi.

Les associations *CLER Amour et Famille* et *Enfance et Familles d'Adoption* ont rendu compte de leurs pratiques en matière de conseil conjugal et familial.

Les UDAF de Charente et de Mayenne se sont quant à elles pencher davantage sur le parrainage de proximité et sur la médiation familiale.

La rencontre s'est clôturée sur une intervention vidéo de Claude GREFF,

secrétaire d'état à la famille.

Une synthèse des différentes interventions de cette journée interrégionale est disponible en téléchargement sur le site de l'UDAF 44 ([www.udaf44.fr](http://www.udaf44.fr)).

### Quelques dispositifs de soutien à la parentalité

#### • pour conforter le lien familial

Le congé paternité, les réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (REAPP), les lieux parents-enfants, le conseil conjugal et familial, le parrainage de proximité, les aides à domicile

#### • pour rétablir le lien familial

La médiation familiale, les lieux pour l'exercice du droit de visite (Espace rencontre)

#### • pour informer les familles

Les points information familles (PIF)

#### • des dispositifs ciblés sur l'enfant ou le jeune dans son parcours individuel

Le contrat local d'accompagnement à la scolarité, les maisons d'adolescence,...

#### • pour évaluer et accompagner la famille

Les stages de responsabilité parentale, les conseils pour les droits et les devoirs des familles,...



## les actu's

### Une femme à la direction de l'UDAF 44

Il s'agit d'une première pour l'UDAF de Loire-Atlantique. Depuis sa création en 1945, l'association a toujours été dirigée par un homme. Nathalie PAYELLE vient rompre une longue tradition et prend en charge la direction de l'UDAF 44 à compter du 2 novembre 2011.

### Conseil budgétaire assuré chez Terrena

L'équipe du service ASF de l'UDAF 44 vient de signer un accord avec la coopérative Terrena (*marques Douce France, Gamm Vert, Paysan Breton notamment*) pour assurer des permanences de conseils budgétaires auprès de leurs salariés.

### Recherche de bénévoles pour transmettre le goût de la lecture aux enfants

Le programme d'ouverture à la lecture Lire et Faire Lire séduit de plus en plus d'écoles. Cependant, il manque des bénévoles-lecteurs pour continuer le développement de cette activité. Les écoles suivantes sont en demande : Notre-Dame de la Trinité à Bouaye, St-Joseph/Ste-Marie à Héric, Don Bosco et St-Félix à Nantes et St-Joseph à Saint-Hilaire-de-Clisson. Si vous habitez à proximité et que vous souhaitez transmettre aux enfants le plaisir de la lecture, contactez le service Action Familiale de l'UDAF 44 au 02.51.80.30.06 ou par email à [info@udaf44.asso.fr](mailto:info@udaf44.asso.fr). Retrouvez également la liste des écoles en recherche de bénévoles sur le site internet de l'UDAF 44 ([www.udaf44.fr](http://www.udaf44.fr)).

Le logement constitue le premier espace vital où la famille se construit et où chacun fait l'apprentissage quotidien d'un savoir-vivre collectif.

« *Garantir le droit au logement constitue un devoir de solidarité pour l'ensemble de la nation* » réaffirme l'article premier d'une loi de 1990. Ce droit au logement est garanti par l'État et concerne toutes les personnes qui ne peuvent accéder par leurs propres moyens à un logement décent et indépendant.

La traduction législative d'un droit au logement opposable ne résout pas à elle seule la question de la crise du logement, mais permet d'être un « *levier de pression et d'action* » pour tous les acteurs du logement.

L'UDAF de Loire-Atlantique rappelle que la politique du logement doit être une politique d'égalité, dans le respect des différences (en fonction des situations financières, personnelles, familiales et professionnelles). De ce fait, la question du logement des personnes en situation de fragilité ne doit pas être dissociée de la politique générale du logement et de l'habitat. Celle-ci appelle donc des mesures de portée générale qui doivent être complétées par des mesures spécifiques et ciblées au niveau local.

Ce numéro de l'Essentiel en présente quelques unes. C'est aussi l'occasion de saluer l'engagement des réseaux associatifs qui, au côté des collectivités publiques, accompagnent les familles les plus en difficultés.

Jean-Yves Le Magueresse  
Président de l'UDAF 44

Zoom sur...

## Visite de Claude GREFF, secrétaire d'État à la famille, à l'UDAF 44

Le 8 décembre, les bénévoles et salariés de l'UDAF 44 ont reçu la visite de Claude GREFF, secrétaire d'État à la famille depuis juin 2011.

Sensible aux actions de soutien à la parentalité développées sur le département, la Ministre s'est intéressée plus particulièrement au parrainage de proximité. C'est dans ce cadre qu'elle a rencontré et félicité les membres du collectif pour la promotion du parrainage de proximité en Loire-Atlantique.



Claude GREFF, secrétaire d'État à la famille, et Jean-Yves LE MAGUERESSE à sa droite, président de l'UDAF 44.

Claude GREFF s'est montrée fort attentive à l'écoute des témoignages de marraines et de Mélisa, mère d'une fillette parrainée depuis 2 ans maintenant.

*« Ce que vous me dites ne fait que conforter notre ligne directrice, à savoir que la*

*prévention et l'accompagnement sont tout aussi importants que la réparation.* »

Le parrainage de proximité pourrait être ainsi l'un des dispositifs mis en avant dans les futures "Maisons de la Famille", projet cher à la secrétaire d'État et qui prendrait la forme d'un guichet unique des actions de soutien à la parentalité.

Jean-Yves LE MAGUERESSE a approuvé cette initiative à condition que ce lieu soit aussi facile à trouver en ville qu'en milieu rural et qu'il ne stigmatise pas davantage les populations qui le fréquenteraient.

Le président de l'UDAF de Loire-Atlantique a profité également du passage de la Ministre pour lui demander de clarifier la gouvernance des REAAP<sup>1</sup> et d'assurer les moyens nécessaires à leur fonctionnement.

REAAP<sup>1</sup>: réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement à la parentalité

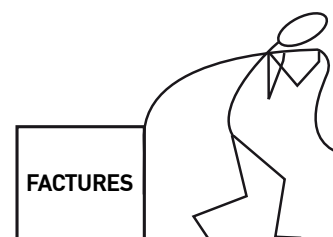


## Une personne rencontre des difficultés liées à l'accès et au maintien dans le logement.

Ces difficultés peuvent être de plusieurs ordres : manque de ressources suffisantes pour financer l'emménagement ou le dépôt de garantie, problème de respect des règles de vie en collectivité (mauvais entretien du logement, nuisances sonores générées par le locataire), accident(s) de la vie qui génère(nt) de gros déséquilibres dans le budget familial (retard dans le paiement des charges, du loyer).

Si ces difficultés ne sont pas prises à temps, le ménage risque d'être expulsé de son logement. D'où la nécessité d'alerter un travailleur social avant qu'il ne soit trop tard.

En fonction de l'évaluation du référent social, des mesures d'accompagnement et des aides financières particulières pourront être sollicitées auprès du Conseil général (cf encadré FSL).



### La Commission de coordination des Actions de Prévention des Expulsions locatives (CCAPEX) / Contact Tél. 02 40 12 81 48

La CCAPEX est une commission co-présidée par l'État et le Conseil général. Son secrétariat est assuré par la Direction départementale de la cohésion sociale (DDCS).

Elle a vocation à prévenir les expulsions locatives en aidant à la recherche de solutions dans les cas les plus complexes. Pour se faire, elle réunit l'ensemble des intervenants (*bailleurs privés et sociaux, CAF et MSA, services du département et de l'État, représentants d'association comme l'UDAF 44*) afin de trouver la solution la mieux adaptée à la situation des ménages.

Elle peut être saisie par chacun de ses membres ou par un travailleur social. Dans tous les cas, le ménage concerné par la saisine de la CCAPEX est averti par courrier lorsque son dossier doit être examiné. Il a également la possibilité de compléter un questionnaire qui peut être utile à la compréhension de sa situation.

#### Dans quel cadre la CCAPEX peut-elle intervenir ?

Dans le cadre d'impayés de loyers (loyers impayés depuis 3 mois), elle recommande la mise en place de plans d'apurement qui permettra au locataire de rembourser à son rythme la dette vis-à-vis de son propriétaire.

Dans le cadre d'une procédure d'expulsion (pour dettes locatives ou troubles du voisinage), la CCAPEX adresse des recommandations aux bailleurs et partenaires sociaux en vue d'envisager un relogement mieux adapté à la situation financière et familiale du locataire. Elle préconise également des mesures permettant un maintien dans les lieux.

### Le Fonds de Solidarité Logement (FSL)

Le Fonds de Solidarité Logement (FSL) dépend du Conseil général de Loire-Atlantique. C'est auprès de cette structure que sont décidées les mesures d'accompagnement au logement que certaines associations, comme l'UDAF 44, exercent.

Le FSL intervient également sous forme d'aides financières lorsqu'une personne entre dans un logement locatif, est locataire (du parc privé ou public), sous-locataire ou résidente de logement-foyer ou résidence sociale.

ATTENTION : le FSL ne peut être saisi que par des travailleurs sociaux.

#### Que peuvent financer les aides du FSL ?

- un dépôt de garantie (s'il n'est pas prévu par une avance loca-pass),
- la caution du logement,
- des dépenses liées à l'entrée dans les lieux,
- le remboursement des dettes de loyers et de charges locatives ou de factures impayés d'énergie, d'eau et de téléphone dont le règlement conditionne l'accès ou le maintien dans le logement.

#### Qui peut recevoir les aides du FSL ?

Ces aides financières sont réservées, sous conditions de ressources, aux personnes et familles sans logement, menacées de procédure d'expulsion et sans possibilité de relogement ou aux personnes hébergées temporairement dans des habitations insalubres.

# Le logement d'abord : le parcours d'une demande de logement

Si l'on considère les personnes dépourvues de logement personnel, celles qui souffrent du "mal logement" et ceux qui sont en situation d'impayés de loyers, plus de 8 millions de personnes subissent la crise du logement. Ce chiffre risque encore d'augmenter du fait de : la nouvelle flambée des prix de l'immobilier, la stagnation des revenus des ménages, la précarisation des situations professionnelles, l'insuffisance de l'offre de logements à prix modérés, etc.

Pour tenter de remédier à cette situation, les pouvoirs publics ont voté la mise en place de plusieurs dispositifs visant à faciliter l'accès ou le maintien dans le logement. Eclaircissements au travers de trois cas de figures : une recherche de logement pérenne, une recherche d'hébergement (d'urgence ou d'insertion), une recherche de solutions pour rester dans son logement.

## Une personne souhaite trouver un logement pérenne.


**1**

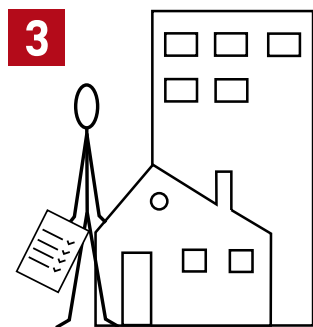
Faire une demande en ligne de logement social sur [www.demandelogement44.fr](http://www.demandelogement44.fr) ou auprès des organismes suivants : à l'Espace Habitat Social de l'ADIL de Loire-Atlantique, auprès de votre mairie ou auprès des CIL de référence Action Logement (*CIL Atlantique, Cilgère Énergies, GIC, Solendi*) et des bailleurs sociaux (*Nantes Habitat, Silène, Harmonie Habitat, etc.*).

Ne pas oublier aussi de rechercher dans le parc privé.

**2**


Si la personne ne se sent pas pleinement autonome dans ses recherches, elle peut se faire accompagner d'un travailleur social (du CCAS, du service social de l'employeur, du centre médico-social de secteur).

Une attestation d'enregistrement comportant un numéro unique de demande de logement est ensuite envoyée à la personne. Ce document est à CONSERVER précieusement puisqu'il sera demandé tout au long de la recherche de logement.


**3**

Au bout d'un an, il faut renouveler et mettre à jour la demande de logement social.

Dans un délai de 30 mois (pour Nantes Métropole) et sans proposition adaptée, le demandeur peut alors

décider de saisir la commission de médiation DALO (plus d'informations sur le fonctionnement de ce dispositif en page 6).

Pour cela, la personne peut se faire aider par un travailleur social.

Pour les personnes défavorisées, il est possible de solliciter le contingent préfectoral. Pour comprendre ce dispositif : [www.loire-atlantique.gouv.fr](http://www.loire-atlantique.gouv.fr), rubrique "actions de l'État", Habitat-Logement, Accès au logement, Logement social prioritaire.

## Le Service Intégré d'Accueil et d'Orientation (SIAO)

**Contact** Tél. 02 40 75 90 74

Hiver 2006-2007 : Les enfants de Don Quichotte marquent les esprits sur les conditions des sans-abris à Paris. Un vaste chantier de refondation du dispositif d'hébergement et d'accès au logement s'engage alors. C'est dans ce contexte qu'apparaissent dans chaque département les SIAO (service intégré d'accueil et d'orientation). Ils doivent "rendre plus simples, plus transparentes et plus équitables les modalités d'accueil dans le dispositif d'hébergement et de favoriser, dès que possible, l'accès au logement".

En Loire-Atlantique, le SIAO est avant tout une mise en réseau de 13 structures d'hébergement coordonnées par la Maison de la Veille Sociale de Loire-Atlantique. Il gère un dispositif d'urgence (appels au 115 et Samu social) et un dispositif d'insertion sur sollicitation d'un travailleur social.

En fonction de l'évaluation sociale, le SIAO peut orienter vers les CHRS (centre d'hébergement et de réinsertion sociale), maison-relais, résidence-accueil, IML (intermédiation locative), FJT, résidences sociales.

À noter que pour ces deux derniers modes d'hébergement, une demande d'entrée en direct est à privilégier.



## Une personne souhaite trouver une solution d'hébergement



### Dans le cadre de l'urgence

Une personne est sans domicile fixe et n'a aucune possibilité d'hébergement chez un tiers. Pour trouver une place pour la nuit, il faut alors téléphoner au 115 (*dispositif géré par le SIAO Urgence, cf p. 5*) qui oriente vers une structure adaptée selon la situation et la composition du foyer en demande et selon les disponibilités d'hébergement.

Une fois que la personne a intégré une structure d'hébergement, un référent social l'accompagne dans ses démarches de demande d'hébergement de plus longue durée. Ce travailleur social peut solliciter le SIAO Insertion pour une demande d'hébergement ou pour l'inscription au contingent préfectoral pour l'accès direct en logement autonome (*cf p.5 n° 3*).

### Dans le cadre de l'insertion (Cf p. 5 encadré SIAO)

Une personne est accompagnée par un travailleur social et s'inscrit dans un projet d'insertion. Une demande d'hébergement est déposée auprès du SIAO et instruite par la commission technique.

Une réponse écrite est envoyée à l'usager, à la future structure d'accueil, au référent social de l'usager et au travailleur social qui a effectué la demande. L'usager intègre ensuite une structure dès qu'une place est disponible.

➤ Au terme de ces démarches et sans solution concrète d'hébergement, un recours auprès de la commission de médiation DALO pourra être déposée (*cf encadré ci-dessous*).

## DALO/DAHO : Droit au logement et à l'hébergement opposable

Le 1<sup>er</sup> janvier 2008, l'État devient garant du droit au logement suite à la mise en application de la loi dite DALO du 5 mars 2007. La mise en œuvre de cette loi s'appuie sur un recours amiable auprès de la commission de médiation DALO et un recours contentieux devant le tribunal administratif.

**ATTENTION : Il s'agit d'une procédure exceptionnelle, de dernier recours.** Avant de constituer un dossier DALO, le demandeur doit avoir déjà fait des démarches pour trouver un logement ou un hébergement (*par exemple : demande de logement social régulièrement renouvelée et sans proposition du bailleur, avoir sollicité le SIAO, avoir engagé une démarche auprès du propriétaire qui loue un logement non décent, etc*).

### Les critères d'éligibilité au DALO

Il faut être de nationalité française ou résider sur le territoire de façon régulière et permanente ET remplir au moins l'un des critères suivants :

- être sans domicile fixe ou hébergé par une autre personne ;
- être menacé d'expulsion sans possibilité de relogement ;
- être hébergé dans une structure d'hébergement ou logé de manière temporaire dans un logement en attendant un logement définitif ;
- être logé dans des locaux présentant un caractère dangereux ou insalubre ;
- être logé dans un local sur-occupé ou non décent ET à condition d'avoir à charge au moins un enfant mineur ou une personne handicapée ou de présenter soi-même un handicap ;
- être demandeur de logement social depuis plus de 30 mois

(pour le secteur de Nantes Métropole) et n'ayant pas reçu de proposition adaptée à l'issue de ce délai.

Dans le cas d'une décision favorable en vue d'une offre de logement, une proposition devra être faite dans un délai de 6 mois. Si ce délai est dépassé, le demandeur peut s'appuyer sur le 2<sup>ème</sup> recours prévu par la loi, le recours contentieux auprès du Tribunal administratif.

La commission de médiation peut estimer qu'une offre de logement "classique" n'est pas adaptée à la situation du demandeur et qu'un accueil dans une structure d'hébergement ou dans un logement transitoire est préférable. Dans ce cas, une proposition d'hébergement est envoyée dans un délai maximum de 3 mois.

### Le point de vue d'une représentante UDAF 44 à la commission de médiation DALO

*"Les représentants d'associations qui siègent comme moi à la commission de médiation amènent, je pense, un brin d'humanité au traitement administratif des dossiers DALO.*

*Nous regardons au-delà des cases... En tant que représentante des familles, je ne peux m'empêcher de me mettre à la place de cette femme, mère de 3 enfants, hébergée chez ses propres parents depuis la séparation avec son conjoint.*

*La commission DALO est le triste miroir de la crise économique et sociale que nous subissons depuis fin 2008. Nous recevons de plus en plus de demandes de personnes en retraite, expulsées pour des impayés de loyer, ou de jeunes de moins de 25 ans, à la rue."*



crédit photo 2 : CRESS Pays de la Loire

## La vie des associations

# Un peu de couleurs et de baume au cœur avec l'association Arc-en-Ciel

Quartier Mellinet de Nantes : de jeunes enfants profitent des dernières températures clémentes de l'automne pour jouer dans le jardin d'une cour fermée d'un immeuble. Il s'agit des enfants du quartier et des enfants des résidentes du centre d'hébergement Arc-en-Ciel.

Créée en 1975, l'association du même nom développe aujourd'hui 3 pôles d'activité : un CHRS (centre d'hébergement et de réinsertion sociale), une halte-garderie et un pôle mesures ALI (Accompagnement au Logement Individualisé).

### Un centre d'hébergement et de réinsertion sociale réservé aux femmes en difficultés

Le CHRS Arc-en-Ciel accueille exclusivement des femmes majeures, avec ou sans enfant, qu'il s'agisse de personnes orientées pour un hébergement d'urgence ou de plus longue durée. Elles sont logées dans l'une des 14 chambres individuelles du foyer ou dans l'un des 6 appartements relais situés à proximité du centre.

La plupart de ces femmes ont subi des violences conjugales ; quelques unes sont hébergées au CHRS après avoir été expulsées de leur logement. D'autres encore se retrouvent au centre suite à une injonction du juge des enfants pour des difficultés liées à la parentalité.

Quelle que soit l'origine de leurs problèmes et leur histoire, les résidentes signent à leur entrée un contrat de vie et d'accompagnement. Elles sont suivies tout au long de leur séjour par un référent social (la durée moyenne des séjours est de 7 mois).

Ensemble, ils travaillent sur 8 thématiques afin de favoriser le retour à l'autonomie de la résidente : le logement, la santé, l'insertion professionnelle, la parentalité, les démarches en justice, la gestion du budget, l'accès aux droits et la vie sociale et les loisirs.

Quelle que soit la personne référente, les 5 travailleurs sociaux, le cuisinier et son commis, l'agent d'entretien, les 2 lingères et les 3 agents administratifs concourent quotidiennement au mieux-être personnel des résidentes et participent à leur réintégration sociale et professionnelle.

### Une mixité sociale au sein de la halte-garderie du centre

Réservée au départ aux enfants des résidentes, la halte-garderie accueille également depuis quelques années des enfants du quartier Mellinet. Ainsi, une certaine mixité sociale est assurée.

Cette halte-garderie permet, avant tout, aux mères du foyer de souffler de temps en temps et de se consacrer à leur accompagnement social et professionnel. Il est en effet toujours plus serein d'entreprendre des démarches en justice sans avoir ses enfants à côté...

Le caractère original de cette halte-garderie repose aussi sur la double casquette des deux salariées de cette crèche. À tour de rôle, elles continuent leur service le soir au sein du foyer et viennent en soutien à l'équipe de travailleurs sociaux. Elles peuvent ainsi observer le comportement des enfants en dehors de la halte-garderie et aussi accompagner les mères lors des repas et les conseiller sur les autres temps familiaux.

### Un service Accompagnement Logement Individualisé (ALI) pour tout public

Contrairement aux autres membres de l'équipe Arc-en-Ciel, les deux salariées du service ALI s'occupent du suivi social de 38 hommes et femmes orientés par le Fonds de Solidarité Logement (FSL - cfp. 4). Leur travail consiste, avec certains, à rétablir les droits sociaux et favoriser l'accès à un logement/hébergement (ALI Urgence). Avec d'autres, il faut faire en sorte qu'ils s'approprient leur logement pour (re)construire une vie sociale et professionnelle (ALI sous-location).

En plus du suivi social, le service ALI assure la gestion locative de 20 logements occupés par les bénéficiaires, au même titre qu'une agence immobilière par exemple.

L'association Arc-en-Ciel est enfin référente logement sur les secteurs Nord et Ouest de l'agglomération nantaise et du Nord-Est du département. Les deux salariés du service ALI sont en fait habilités à renseigner quiconque souhaite avoir une information sur la disponibilité des logements d'urgence sur les secteurs cités ci-dessus.



### CONTACT



Association Arc-en-Ciel  
8 rue Mellier - 44100 Nantes  
Tél. 02 40 73 96 64

# Agenda

12 janvier

**Vive la Famille**

## Conférence "nutrithérapie pour la fatigue et le stress"

Conférence animée par le Docteur Rémi GRESSARD, de 18h30 à 20h30, à la médiathèque Jacques Demy à Nantes.

Conférences gratuites pour les adhérents de l'association, 5 € de frais de participation pour les non-adhérents.

17 janvier

**ADAPEI 44**

## Conférence-débat "plasticité cérébrale, une chance pour toute la vie"

Conférence animée par le neuro-pédiatre Philippe EVARD, de l'hôpital Robert Debré à Paris, de 20h à 22h.

Amphithéâtre de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Nantes-St-Nazaire (CCI) - 4 rue Bisson à Nantes.

Inscriptions sur le site [www.adapei44a.fr](http://www.adapei44a.fr), onglet "participez"

1<sup>er</sup> février

**Fondation Abbé Pierre**

## Journée sur l'état du mal logement en France

Journée à Paris consacrée à la présentation du 17<sup>ème</sup> rapport sur l'état du mal logement en France et sur le contrat social pour le logement.

Renseignements au 01 55 56 37 00 ou par email à [contact@fondation-abbé-pierre.fr](mailto:contact@fondation-abbé-pierre.fr)

5 février

**EFA 44 (Enfance & Familles d'Adoption)**

## Conférence-débat "Qui sont les enfants adoptables ?"

Dans le cadre de l'Assemblée générale de l'association, conférence-débat gratuite et ouverte à tous. Pique-nique à partager ensuite avec tous les participants. L'apéritif et le café sont offerts par EFA 44.

Renseignements par email à [contact@efa44.org](mailto:contact@efa44.org)

23 février

**Vive la Famille**

## Conférence "nutrithérapie : l'anti-âge et le bien vieillir"

Mêmes horaires, lieux et conditions d'inscriptions que la conférence proposée le 12 janvier 2012.

L'essentiel • n° 128

le magazine d'information

de l'UDAF 44 - décembre 2011

Trimestriel diffusé à 1500 exemplaires

Tél. 02 51 80 30 00 - [www.udaf44.fr](http://www.udaf44.fr)

Directeur de la publication : Jean-Yves Le Magueresse

Co-directrice : Nathalie Payelle / Rédaction : Morgane Boscher

Supervisé par la Commission Communication

Conception graphique : Sapristi\*

Impression par PREVIEW à Nantes labellisée

# 49 %

des dossiers DALO étudiés en commission de médiation de Loire-Atlantique concernant des personnes âgées de moins de 35 ans.

Source : Direction départementale de la Cohésion Sociale de Loire-Atlantique  
Pôle Politiques Sociales du Logement - chiffres arrêtés au 31/10/2011

Le chiffre

## Bloc notes

### Changement de direction pour Familles Rurales

Après 15 ans passés au sein de l'association Familles Rurales, Patrice BONNET, directeur de la fédération départementale, s'ouvre à de nouvelles perspectives professionnelles. Il va assurer la direction de la fédération départementale de l'ADMR 44 (Aide à domicile en milieu rural).

Lucie POIGNANT, actuelle directrice adjointe de Familles Rurales 44, prendra la suite de Monsieur BONNET et deviendra ainsi le 1<sup>er</sup> janvier 2012 la nouvelle directrice de la fédération départementale.

### Une liste baby-sitting mise à disposition par l'AFC de Nantes

Réservée aux adhérents de l'association, l'AFC de Nantes a édité une liste référençant les coordonnées de plusieurs jeunes disponibles pour la garde occasionnelle d'enfants.

Chaque nom est référencé en fonction de son secteur et de son quartier pour faciliter la recherche.

Y est renseigné également l'âge du candidat.

Renseignements au 06 62 68 99 30 ou par email à [afc.nantes@gmail.com](mailto:afc.nantes@gmail.com)

### Un nouveau site internet pour l'AAFP 44 (association aide familiale populaire)

Depuis la mi-novembre, l'AAFP de Loire-Atlantique affiche son nouveau site internet à l'adresse suivante : [www.aafp44.fr](http://www.aafp44.fr).

Les rubriques ont été repensées pour faciliter la navigation de l'internaute, ainsi que le design et les couleurs pour plus de convivialité.

A noter également une rubrique Offre d'emplois beaucoup plus visible.

### Cycle de conférences proposées par Vive la Famille sur la médecine nutritionnelle

L'association Vive la Famille, rattachée à la fédération départementale de Familles de France, propose depuis le 14 décembre et jusqu'au 22 mars 2012 un cycle de 4 conférences avec le docteur Rémi GRESSARD (*thèmes et dates des conférences dans la colonne de gauche*).

Tout au long de ces conférences, le spécialiste en nutrition santé guidera le spectateur dans la découverte de la nutrithérapie.

Renseignements et inscriptions auprès de Françoise WILLIAMSON au 06 20 27 58 09 ou par email à [vivlafamille44@gmail.com](mailto:vivlafamille44@gmail.com)